

Acte n°2024-06

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 avril 2024,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2022-15 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Compte-rendu des contrats et conventions approuvés par la Présidente par délégation du Conseil d'Administration

La Présidente a présenté en séance, le compte-rendu des contrats et conventions (période de septembre 2023 à février 2024) qu'elle a approuvés dans le cadre de la délégation de pouvoir dont elle bénéficie, en vertu de la délibération n°2022-15.

Le compte-rendu desdits contrats et conventions est joint en annexe au présent acte.

Fait à Lyon, le 15 avril 2024

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 19 avril 2024
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 19 avril 2024